

**MODIFICATION DE L'INVITATION****No 001****Uniformes, Direction des services des immeubles**

Page 1 de 2

Objet :Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous reporter à l'Énoncé des travaux ci-joint, **Annexe A** de ce document.**Date d'émission :**

Le 10 septembre 2015

Date et heure de clôture :**Le 15 octobre 2015, à 14h00 heure
avancée de l'est****DP n° :****SEN 011 15-16****INFORMATION DU SÉNAT****Adresse de livraison par la poste :**

Seules les soumissions électroniques sont acceptées.

Adresse de livraison par courriel :

- micah.ruest@sen.parl.gc.ca

**VEUILLEZ INSCRIRE LE NUMÉRO DE DEMANDE
DE PROPOSITIONS CI-DESSUS SUR TOUTE
CORRESPONDANCE.****Personne-ressource :**Micah Ruest
Agent des contrats
Finances et
approvisionnement**Téléphone :**

613-947-1932

Courriel :

micah.ruest@sen.parl.gc.ca

SIGNATURE DE L'OFFRANT

L'offrant offre et convient de fournir au Sénat du Canada, aux conditions stipulées dans le présent document, y compris les pièces jointes, les biens ou les services décrits dans le présent document, y compris les pièces jointes, au(x) prix énoncé(s).

L'offrant doit avoir la capacité juridique de contracter. Si l'offrant est une entreprise à propriétaire unique, une société de personnes ou une personne morale, il doit fournir, à la demande du responsable de l'offre à commandes, une déclaration et toutes les pièces justificatives demandées indiquant les lois en vertu desquelles son entreprise est enregistrée ou incorporée, ainsi que sa dénomination sociale et son lieu d'affaires. Ce qui précède s'applique également si l'offrant est une coentreprise.

Nom de
l'entreprise :Nom du
représentant :Signature
autorisée :

Date :

Titre du poste :

Adresse
électronique :

Téléphone :

Télécopieur :

Numéro de
TPS ou numéro
d'entreprise :



SEN 011 15-16

Modification No. 001 – 17 septembre 2015

La présente modification vise à modifier la Demande d'offre à commande (DOC).

Modifications à la DOC:

À la page 1 de la DOC, :

Supprimer: Le 1er octobre 2015, 14h00 Heure avancée de l'est

Insérer: Le 15 octobre 2015, 14h00 Heure avancée de l'est

Toutes les autres conditions restent les mêmes.